Interpellation
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement »

Interpellation
de Mme Jamila Ammi
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins »

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'accessibilité financière des maisons de repos »

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les garanties apportées par le Gouvernement face aux économies annoncées dans le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins »

Question orale
de Mme Jamila Ammi
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'accessibilité financière des maisons de repos en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations et les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « le sacrifice de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées sur l'autel de l'austérité budgétaire par le Gouvernement » ;
- Mme Ammi, sur « les conséquences des économies budgétaires sur les maisons de repos et les maisons de repos et de soins » ;
- Mme Aït Alouha, sur « l'accessibilité financière des maisons de repos » ;
- Mme Cremasco, sur « les garanties apportées par le Gouvernement face aux économies annoncées dans le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins » ;
- Mme Ammi, sur « l'accessibilité financière des maisons de repos en Wallonie ».

Quelqu'un souhaite-t-il se joindre aux interpellations ?

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je souhaiterais m'y joindre via ma question qui se trouve plus loin.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Président, je m'étonne que ma question sur l'impact de la non-indexation des moyens des maisons de repos sur les CPAS ne soit pas jointe aux interpellations. Si vous êtes d'accord, je poserai ma question à ce moment-là.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Je me faisais la même réflexion au sujet de ma question n° 34-2.

M. le Président. – Mme la Secrétaire me rappelle le règlement. C'est le Gouvernement qui a souhaité dissocier les questions pour faire en sorte que certaines soient jointes à la double interpellation et que d'autres, comme les vôtres, Monsieur Lefèbvre et Madame Ammi, soient posées dans un autre contexte. Ce n'est pas mon choix, mais celui du Gouvernement, que je suis malheureusement obligé de respecter. Il en va de même pour vous, Madame Dejardin.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne comprends pas non plus parce que c'est le même sujet. M. le Ministre s'expliquera peut-être tout à l'heure, mais je suis obligé de suivre l'ordre du jour, même si cela engendre des redites. Ayant lu les questions, il y en aura forcément.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, on n'a pas que cela à faire.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, on ne peut pas les regrouper. Je n'aurais pas demandé mieux moi-même.

(Réactions dans l'assemblée)

Si j'avais la réponse, je vous la donnerais.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Si M. le Ministre est d'accord…

M. le Président. – On ne peut pas enfreindre les décisions du Gouvernement.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je pensais que la Commission était maître de ses travaux.

M. le Président. – Ce n'est pas que je ne veuille pas, mais je suis là pour respecter l'ordre et le règlement.

(Réactions dans l'assemblée)

Peut-être voudra-t-il le dire s'il en a envie.

On va revenir à l'essentiel de notre ordre du jour avec les deux interpellations jointes.

Je vous rappelle que ce sont dix minutes pour Mme Roberty et sept minutes pour Mme Ammi, et que, puisqu'il n'y a pas de question, Mme Jacqmin et M. Palermo peuvent se joindre.

Peut-on travailler comme cela ?

(Réactions dans l'assemblée)

Idem pour Mmes Aït Alouha et Cremasco.

Mme Ammi, quant à elle, a souhaité poser une question complémentaire à son interpellation.

(Réaction de Mme Ammi)

Non, vous la poserez après.

Mme Jacqmin et M. Palermo se joignent aux interpellations.

La parole est à Mme Roberty pour développer son interpellation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la neutralisation de l'indexation des forfaits d'hébergement des maisons de repos et des maisons de repos et de soins suscite une vive inquiétude dans le secteur. Alors que leurs coûts de fonctionnement continuent d'augmenter, les établissements risquent de voir leurs moyens progresser moins vite que leurs charges.

Cette décision intervient pourtant dans un contexte où les besoins ne diminuent pas. Le vieillissement de la population et l'évolution des profils des résidents entraînent une perte d'autonomie plus importante et des soins toujours plus complexes. Le développement de l'hospitalisation à domicile et l'évolution des parcours de soins amènent également les établissements à assurer certaines prises en charge plus techniques nécessitant davantage de compétences et de coordination. Ces évolutions pèsent sur des équipes déjà confrontées aux pénuries de personnel et aux difficultés de recrutement.

Parallèlement, les établissements doivent financer la rénovation de bâtiments parfois vétustes, améliorer l'accessibilité et la sécurité, adapter leurs infrastructures aux fortes chaleurs et répondre aux besoins spécifiques des résidents présentant des troubles cognitifs ou psychogériatriques. La modernisation des équipements, la numérisation et la cybersécurité représentent également des investissements croissants.

Les témoignages que nous recevons sont préoccupants. De nombreuses directions peinent déjà à maintenir leur équilibre budgétaire. Les structures associatives et les établissements de petite taille sont particulièrement vulnérables face à une perte de recettes durable.

Lors de la séance plénière du 14 octobre dernier, en réponse à ma question d'actualité, vous avez confirmé que le Gouvernement wallon procéderait à une neutralisation de 2 % des financements des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en 2027, 2028 et 2029. Vous avez aussi annoncé une économie d'environ 12 millions d'euros en 2027 et de 25 millions d'euros en année pleine.

Dans votre réponse, vous avez évoqué un premier échange téléphonique avec les quatre fédérations représentatives du secteur, suivi d'une réunion de travail au sein de votre cabinet. Cette rencontre a-t-elle bien eu lieu ? Quelles en sont les principales conclusions ? Quelles préoccupations les fédérations vous ont-elles exprimées et quelles réponses concrètes leur avez-vous apportées ? Des adaptations de la mesure ou des mesures d'accompagnement sont-elles envisagées ?

Au-delà de cette concertation, plusieurs questions de fond restent posées. Pouvez-vous préciser les modalités exactes de mise en œuvre de cette neutralisation sur les financements des MR et des MRS ? Sur quelle évaluation le Gouvernement s'est-il fondé pour prendre cette décision ? Pouvez-vous détailler les économies attendues pour chacune des années concernées et le manque à gagner correspondant pour les établissements ? Disposez-vous d'une évaluation de son impact sur leur situation financière, notamment pour ceux qui connaissent déjà des difficultés budgétaires ? Les risques de déficits structurels, de réduction des services ou de fermeture ont-ils été analysés avant que cette décision ne soit actée ?

Comment cette mesure prend-elle en compte l'évolution des profils des résidents et la complexification des soins ? Une évaluation a-t-elle été menée sur les conséquences du maintien à domicile et de l'hospitalisation à domicile pour les MR et les MRS, notamment en matière de besoins en personnel et de prise en charge de soins plus techniques, comme certaines antibiothérapies intraveineuses ou certains traitements oncologiques ? Comment garantirez-vous que les moyens alloués restent adaptés à ces évolutions ? Quelles mesures sont prévues pour tenir compte de la charge de travail des équipes, de la

technicité croissante des actes et des difficultés de recrutement ?

La question des investissements est tout aussi importante. Disposez-vous d'un état des lieux actualisé de la vétusté du parc immobilier wallon et d'une estimation des besoins en rénovation, en sécurité, en accessibilité et en modernisation ? Comment les établissements pourront-ils financer ces travaux si leurs marges se réduisent ?

Quels soutiens sont prévus pour adapter les locaux, les équipements et les compétences des équipes à la prise en charge des résidents présentant des troubles cognitifs, des pathologies psychogériatriques ou des troubles du comportement ? Où en sont les analyses annoncées concernant la résilience des institutions face au changement climatique et aux vagues de chaleur ? On a déjà largement évoqué ces questions cet été.

Des aides spécifiques permettront-elles de financer les protections solaires, la ventilation et les autres travaux nécessaires ? Comment le Gouvernement entend-il accompagner les établissements dans leurs investissements numériques, notamment en matière de cybersécurité et de protection des données des résidents ?

Des mécanismes de soutien ou de compensation sont-ils prévus pour les structures associatives et les établissements de petite taille, dont les capacités à absorber une perte de recettes sont souvent plus limitées ?

Pouvez-vous garantir que cette mesure ne conduira ni à une réduction de l'offre de places, ni au report d'investissements essentiels, ni à une diminution de l'encadrement, ni à une augmentation des tarifs facturés aux résidents et à leurs familles ?

Enfin, pourriez-vous réexaminer cette mesure en concertation avec les représentants du secteur, afin de préserver la viabilité financière des établissements, la qualité des soins et l'accessibilité de l'hébergement pour nos aînés ?

Au-delà de la situation financière des établissements, Monsieur le Ministre, il y a aussi une réalité humaine que l'on ne peut pas perdre de vue, celle des personnes qui y vivent ou qui devront peut-être un jour y entrer. Entrer en maison de repos n'est jamais une décision anodine. C'est souvent un moment de fragilité, parfois vécu dans l'urgence, lorsque rester à domicile n'est tout simplement plus possible.

À ce moment, la première question d'une personne âgée ou de sa famille ne devrait pas être : « Aurai-je les moyens d'être correctement accompagnée ? » Or, les données de Solidaris sont particulièrement importantes. Il me plaît de les rappeler ici : en Wallonie, près d'une personne de plus de 69 ans sur deux ne dispose déjà pas d'une pension suffisante pour couvrir seul le coût moyen d'un séjour en maison de repos. Cette réalité frappe encore plus durement les femmes qui disposent en moyenne de pensions plus faibles.

Cela signifie très concrètement que, pour de nombreuses personnes, vieillir devient aussi une épreuve financière. Certaines personnes doivent puiser dans toutes leurs économies, vendre un bien, dépendre davantage de leurs enfants ou demander de l'aide au CPAS.

Derrière les débats sur les forfaits, sur les indexations et sur les économies budgétaires, ce sont des femmes et des hommes qui se demandent simplement s'ils pourront encore se permettre de vieillir dignement et d'être accompagnés lorsqu'ils ne pourront plus rester chez eux.

C'est pour cela que toute mesure qui fragilise davantage l'équilibre financier des maisons de repos et des MRS doit être examinée avec une extrême prudence. Au bout de la chaîne, ce sont toujours les résidents, leurs familles et les travailleurs qui risquent d'en supporter les conséquences et d'en payer les frais. S'il vous plaît, ne revenez pas en réponse avec votre taxe autonomie.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi pour développer son interpellation.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, j'aimerais commencer cette interpellation en vous parlant de ce que je connais : la réalité du travail dans les maisons de repos. J'ai travaillé dans ce secteur et je sais ce que cela signifie de courir d'une chambre à l'autre, de manquer de temps pour s'occuper correctement d'une personne âgée et de devoir parfois choisir entre deux résidents qui ont besoin de nous au même moment. Je sais aussi à quel point ces travailleurs aiment leur métier et tiennent aux personnes dont ils s'occupent. Néanmoins, aujourd'hui, ils sont déjà à bout. Avec votre Gouvernement, vous avez décidé de leur en demander encore plus avec encore moins de moyens.

Lors du conclave budgétaire, votre Gouvernement a annoncé trois neutralisations de 2 % du financement des maisons de repos en 2027, 2028 et 2029. Derrière ces mots techniques, il y a une réalité très simple : les maisons de repos vont recevoir moins d'argent que ce qu'elles auraient dû recevoir avec l'indexation normale de leurs financements.

Selon la Fédération des CPAS, le manque de financement atteindrait 74,6 millions d'euros rien que pour l'année 2029. Cela représente environ 4,50 euros par jour et par résident. Cet argent pourrait servir à améliorer les repas, à acheter du matériel, à organiser des activités ou à financer du personnel. Quand on additionne ces montants sur une année, pour des dizaines de résidents, on parle de sommes considérables. Pourquoi avoir décidé de faire des

économies sur le dos de nos aînés et de ceux qui prennent soin d'eux ?

Monsieur le Ministre, vous affirmez que les salaires continueront à être indexés, mais c'est bien le minimum ! Le problème, c'est que vous maintenez l'indexation des salaires tout en bloquant une partie de l'indexation des financements qui permettent justement de les payer. Qui va payer la différence ?

Dans un reportage de Télésambre du 16 octobre, la directrice d'une maison de repos de 43 lits explique qu'elle pourrait ne pas remplacer certains travailleurs qui partent à la pension ou qui réduisent leur temps de travail. Voilà ce que votre décision risque de produire concrètement. Un travailleur part, et l'on ne le remplace pas. Un collègue est malade, et l'on fait avec. Les autres doivent absorber la charge de travail.

Les résidents, eux, sont toujours là. Ils ont toujours besoin d'être lavés, habillés, nourris, accompagnés et rassurés. Leurs besoins ne diminuent pas parce que le Gouvernement a décidé de faire des économies. Dans une maison de repos, le personnel, ce n'est pas une dépense qu'on peut simplement réduire dans un tableau Excel. C'est la condition pour que les résidents soient correctement soignés. Respecter les normes minimales d'encadrement ne suffit pas toujours. On peut respecter les normes sur papier et avoir des travailleurs qui courent toute la journée sans avoir le temps de parler aux résidents.

Allez-vous garantir le maintien des effectifs réellement présents, y compris les remplacements et les postes qui dépassent les normes minimales, ou allez-vous laisser les établissements supprimer progressivement des postes pour compenser vos économies ?

Le deuxième problème, c'est le prix payé par les résidents. Aujourd'hui déjà, beaucoup de personnes âgées doivent consacrer l'essentiel de leur pension au paiement de leur maison de repos. Certaines n'ont même pas suffisamment avec leur pension et doivent utiliser leurs économies ou demander de l'aide à leurs enfants. Votre Gouvernement prend une décision qui risque encore d'augmenter la facture.

Selon FEMARBEL, si les établissements répercutaient entièrement le manque de financement sur les résidents, cela représenterait environ 40 euros supplémentaires par mois en 2027, 90 euros en 2028 et 135 euros en 2029. Je précise qu'il s'agit d'estimations et non pas d'augmentations déjà décidées. Notons que 135 euros par mois, cela représente 1 620 euros sur une année ! Pour une personne âgée qui a une petite pension, c'est énorme. Vous allez probablement nous répondre que les prix des maisons de repos sont encadrés, mais encadrer une augmentation, ce n'est pas l'empêcher.

Pouvez-vous garantir qu'aucun résident ne devra payer davantage à cause de cette décision budgétaire ? Sinon, dites-nous clairement qui va payer. Les résidents ? Leurs familles ? Les CPAS ?

Le troisième problème, qui me tient particulièrement à cœur, c'est la qualité de vie de nos aînés. Une maison de repos, ce n'est pas seulement un endroit où l'on dort et où l'on reçoit des soins. C'est un lieu de vie. Les résidents ont besoin de manger correctement, de participer à des activités, et que l'on prenne le temps de les écouter. Consacrer quelques minutes pour discuter avec une personne qui se sent seule et prendre le temps d'aider quelqu'un à manger sans le presser, ce sont ces moments qui donnent de la dignité à la vie quotidienne.

Or, dans le reportage de Télésambre, la même directrice explique qu'elle pourrait réduire certaines animations pour faire des économies. Demain, ce sera quoi ? Des repas de moins bonne qualité ? Moins d'activités ? Moins de temps consacré aux résidents ? Je ne dis pas que toutes ces conséquences se produiront automatiquement, mais ce sont des risques réels. La maltraitance institutionnelle, ce n'est pas seulement un acte de violence. Cela peut aussi être une organisation du travail qui ne permet plus de répondre correctement aux besoins des personnes.

Quels contrôles supplémentaires allez-vous mettre en place ? L'AViQ vérifiera-t-elle seulement le respect des normes minimales ou contrôlera-t-elle aussi la qualité réelle des repas, des animations, de l'accompagnement et le temps effectivement consacré aux résidents ?

Monsieur le Ministre, je voudrais aussi attirer votre attention sur la situation des maisons de repos publiques, notamment celles des CPAS et des intercommunales. Elles remplissent une mission sociale essentielle et doivent pouvoir accueillir des personnes âgées qui n'ont pas les moyens de payer les tarifs les plus élevés, mais beaucoup connaissent déjà des difficultés financières. La Fédération des CPAS a d'ailleurs alerté le 16 octobre sur les conséquences de vos décisions.

Comment ces établissements vont-ils absorber les économies que vous leur imposez ? S'ils doivent utiliser leurs réserves pour payer les dépenses courantes, comment financeront-ils demain les rénovations, les équipements de soins ou les protections contre les fortes chaleurs ?

Surtout, si les CPAS doivent compenser le manque de financement, cela signifie que vous transférez simplement la facture vers les communes qui subissent déjà vos restrictions budgétaires. Vous faites des économies au niveau régional, mais vous risquez de présenter la facture aux CPAS, aux communes et finalement aux citoyens. Ce n'est pas une économie pour la collectivité ; c'est un déplacement de la facture.

Avez-vous évalué le coût supplémentaire éventuel pour les CPAS et les communes ? Quelles garanties apporterez-vous pour éviter la fermeture de nos maisons de repos publiques ou leur reprise par les groupes privés ?

Votre Gouvernement impose les mêmes restrictions de financement aux établissements publics, aux associations et aux grands groupes commerciaux. Pourtant, une petite maison de repos publique accueillant des personnes avec de faibles pensions n'a pas les mêmes moyens qu'un groupe commercial possédant des dizaines d'établissements. Comment justifiez-vous le fait de leur demander le même effort ?

Enfin, Monsieur le Ministre, votre Gouvernement présente ses neutralisations comme des mesures limitées à trois années. Il reste une question essentielle : en 2030, allez-vous rétablir les financements au niveau qu'ils auraient atteint sans ces trois neutralisations ou allez-vous simplement recommencer à les indexer sur une base diminuée ? Dans ce deuxième cas, les établissements continueront à perdre de l'argent chaque année, même après 2029. Ce que vous présentez comme une économie temporaire pourrait donc devenir une diminution permanente des moyens consacrés à nos aînés.

Nous attendons des réponses claires. Combien d'emplois risquent d'être perdus ? Combien les résidents risquent de payer en plus ? Combien de maisons de repos publics pourraient être fragilisées ? Quelles garanties concrètes allez-vous apporter ?

Au PTB, nous refusons que les économies budgétaires se fassent au détriment des personnes âgées et des travailleurs qui prennent soin d'elles. Nos aînés ont travaillé toute leur vie, ont contribué à faire fonctionner notre société et méritent autre chose que de devenir une variable d'ajustement budgétaire.

On juge une société à la manière dont elle traite ses aînés. Un gouvernement qui économise sur leur dos fait le choix de leur faire payer sa politique d'austérité. Nous vous demandons donc de revenir sur ces trois neutralisations et de garantir un financement suffisant pour des maisons de repos accessibles, du personnel en nombre et des soins de qualité.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, votre décision de geler l'indexation des maisons de repos commerciales représente 12 millions d'euros d'économies en 2027 et, en année pleine, 25 millions. Qui va payer la facture de vos décisions ? Vous n'avez fixé aucune balise suffisamment claire pour garantir que ces économies ne seront faites ni sur le dos des résidents ni sur celui des travailleurs.

En 2024, nous avons déjà connu une première vague de licenciements dans certains établissements. Plusieurs groupes commerciaux ont choisi de se limiter aux travailleurs financés par la Région wallonne. Résultat : moins de personnel pour garantir un accompagnement digne et sécurisé. Aujourd'hui, votre annonce exerce une pression supplémentaire sur les travailleurs. Soyons lucides, les loyers et les charges immobilières ne vont pas diminuer. Ils pourraient même augmenter.

C'est justement là que se pose une question essentielle : la responsabilité des sociétés immobilières qui possèdent les bâtiments et perçoivent les loyers des maisons de repos commerciales. Je reprends encore l'exemple de Cofinimmo, qui est un acteur majeur de l'immobilier et de santé en Belgique et en Europe, disposant d'un portefeuille important dans de nombreux établissements loués aux groupes commerciaux.

Vous demandez aux exploitants des maisons de repos commerciales de réaliser des économies, mais qu'en est-il des propriétaires immobiliers de ces maisons de repos ? Quelles démarches comptez-vous entreprendre pour examiner le poids des loyers dans les charges de ces établissements ? Je vous demande de jouer un rôle d'intermédiaire et d'organiser une table ronde réunissant les groupes commerciaux, les grandes sociétés immobilières propriétaires de ces bâtiments et tous les acteurs afin d'examiner la manière dont répartir équitablement les efforts financiers que vous demandez.

Les économies ne peuvent pas reposer uniquement sur les travailleurs et les résidents pendant que les revenus immobiliers et les intérêts des actionnaires sont préservés. On l'a bien vu pendant le covid : leurs bénéfices n'ont pas du tout diminué. Selon moi, ce sera encore la même chose avec votre réforme. Le risque est évident : le personnel risque de devenir une variable d'ajustement.

Ce n'est pas une simple question comptable, mais une question de dignité, d'humanité, de survie, voire de la vie tout court. En effet, les épisodes de chaleur extrême nous ont rappelé la vulnérabilité de nos aînés, avec plus de 80 % de décès supplémentaires sur Liège durant les épisodes caniculaires meurtriers. En affaiblissant davantage les équipes qui protègent nos aînés, vous prenez le risque d'aggraver encore la situation.

Où est votre étude sur l'impact de vos mesures ? Où sont les garanties sur le maintien des travailleurs ? Vous retirez des moyens au secteur sans imposer de véritables garde-fous. Allez-vous attendre que les dégâts soient constatés pour en mesurer encore les conséquences ?

Ces travailleurs devront faire plus avec moins et nos aînés risquent de payer plus cher pour un service dégradé. Vous parlez de qualité et d'humanité, mais ces mots doivent se traduire par des moyens concrets sur le terrain, que vous mettez en danger aujourd'hui.

Comment allez-vous empêcher que votre mesure entraîne des suppressions de postes, autrement dit des licenciements ? Comment empêcher une dégradation des soins ou une augmentation du coût pour les résidents ? Comptez-vous organiser cette table ronde avec les groupes commerciaux et les sociétés immobilières afin d'examiner la question des loyers ? Si vous n'avez pas ces garanties aujourd'hui, pourquoi avoir annoncé cette mesure sans avoir prévu les balises nécessaires ?

L'angle que je prends est peut-être différent, mais c'est une réforme que l'on ne devrait pas avoir à faire. Tout le monde doit faire des efforts, y compris les groupes commerciaux. Or, vous n'avez pas mis les balises parce que cet effort va chez les actionnaires. Je ne vois aucun problème à ce qu'une maison de repos de 100 résidents qui fait un bénéfice net de 2 millions d'euros par an supprime 200 000 euros. Mon problème, c'est que l'on touche au personnel et à la qualité des services que l'on rend aux résidents. C'est ce qui me rend fort inquiète par rapport à votre réforme.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le propos est déjà bien posé. Je rejoins ce qui vient d'être dit : le problème, ce sont très certainement les balises. On aimerait avoir des assurances parce que l'accès aux maisons de repos et le fait de vieillir dignement concernent non seulement tous les gens qui travaillent, mais aussi toute la population. Tout le monde a besoin d'une rassurance par rapport à cela. Il faut que vous puissiez nous dire que les citoyennes et citoyens wallons vont pouvoir vieillir dignement.

Je suis clairement pour les soins à domicile et le fait de rester le plus longtemps possible dans son habitation. Vous nous rappelez d'ailleurs fréquemment, à raison, que c'est l'une de vos politiques en matière d'accompagnement des aînés, ce qui est hyper important. Cependant, nous savons tous deux que cela n'aurait pas de sens de dire qu'il n'y a plus besoin de maisons de repos. Il y aura toujours besoin de maisons de repos et de soins.

Quand je vous ai interrogé en séance plénière, j'ai eu le même sentiment de non-balisage : « On ne sait pas ». Je viens d'entendre plein d'autres chiffres que ceux que j'ai. Ainsi, FEMARBEL, Santhea et UNESSA estiment à 150 millions d'euros, sur trois ans, la perte cumulée liée à cette mesure de neutralisation successive de 2 % de l'index sur la dotation aux maisons de repos. C'est énorme. Il faudra donc faire des économies quelque part. Comme tout le monde l'a dit, cela va se faire sur le matériel, les emplois et les investissements.

Dans le texte de votre communiqué, vous écrivez : « Les salaires des travailleurs continuent à suivre les mécanismes d'indexation applicable tels que prévus par les conventions collectives de travail ». Comme Mme Ammi l'a mis en évidence – toutes les questions se recoupent et sont substantielles en la matière –, si l'on ne touche pas aux salaires tout en diminuant la dotation, à un moment, cela va inévitablement coincer.

C'est ce qu'expliquait un article de presse disant que l'on n'aura pas d'autre choix que de ne pas remplacer les travailleurs malades et de ne pas engager de nouveau personnel. L'encadrement va donc inévitablement diminuer, même si l'on garantit les salaires, puisque la dotation pour payer ces fameux salaires sera, quant à elle, réduite.

Les informations parues dans la presse le 15 octobre soulignent les difficultés auxquelles certains établissements sont confrontés avec un taux d'occupation de 100 %. Cela nous inquiète beaucoup. Comment va-t-on arriver, alors que l'on est déjà à 100 % du taux d'occupation, à réaliser les investissements, la rénovation et l'adaptation aux fortes chaleurs ? C'est Mme Roberty qui a posé la question. Vous m'avez répondu que l'on n'avait pas d'estimation et qu'il n'y avait pas de cadastre des besoins aujourd'hui dans les maisons de repos. Avez-vous fait réaliser ce fameux cadastre de besoins des maisons de repos pour que l'on puisse faire face aux canicules ? Si oui, quel est le plan de rénovation ? Quelles sont les premières étapes qui sont engrangées en la matière ?

Par ailleurs, vous écriviez, dans votre communiqué, que toute évolution – on l'a rappelé, ce n'est pas que dans votre communiqué – du prix d'hébergement demeure encadrée par les règles en vigueur. La question de l'accès pour chacune et chacun est posée, même si vous me répondiez, en séance plénière, que c'était impossible pour vous, à ce stade, de déterminer la répercussion directe sur la facture des résidents. « Ce n'est potentiellement pas la solution », me répondiez-vous. « Il y a moyen de trouver des économies dans le fonctionnement de ces structures et de ne pas les répercuter sur la facture des résidents ». Là, *warning*, parce que cela va être sur le personnel ou sur les investissements indispensables de ces maisons de repos, notamment pour se protéger des canicules. On sait à quel point les personnes âgées y sont particulièrement sensibles. Que dire en plus des personnes âgées qui ont besoin de soins parce qu'elles sont aussi malades et âgées, donc particulièrement fragiles ?

Monsieur le Ministre, quel sera l'impact réel de ces économies ? L'avez-vous estimé sur les finances des établissements en distinguant le secteur public, le secteur associatif et le privé commercial ? Pouvez-vous garantir que ces mesures budgétaires n'entraîneront pas une augmentation du prix de l'hébergement à charge des résidences ? C'est la question des balises. Cela a-t-il été mis en parallèle ? Si oui, quelles mesures avez-vous prévues de prendre pour garantir l'accessibilité financière ? Avez-vous pensé à des mesures palliatives, dans le sens où elles pallieraient cette augmentation du

prix des maisons de repos ? Quelles garanties prendrez-vous pour éviter une dégradation de l'encadrement, de la qualité des soins et des conditions de travail ?

Avez-vous lancé un cadastre ou fait quelque chose pour essayer d'évaluer les besoins d'adaptation de ces bâtiments pour faire face aux vagues de chaleur ? Quels services et quelles aides seront financés par la future garantie autonomie ? Seront-ils accessibles aux résidents et résidentes dans les maisons de repos ? Selon quelles modalités ? On en a déjà discuté ici, mais c'est interpellant. On peut être en maison de repos et avoir quand même besoin d'autres services.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, un article du *Vif-L'Express*, intitulé « La facture des maisons de repos augmente plus vite que les pensions », rappelle une réalité inquiétante : vieillir en maison de repos devient un luxe. Selon l'AViQ, en Wallonie, le prix moyen atteignait 64,60 euros par jour au second semestre 2025, soit près de 1 940 euros pour 30 jours sans les suppléments. Les personnes âgées doivent puiser dans leurs économies ou solliciter leurs enfants pour payer leur séjour. On nous explique que l'épargne sert aussi à cela. Toutefois, encore faut-il avoir de l'épargne. Après une vie à payer son loyer, ses factures et à élever ses enfants, tout le monde n'a pas pu mettre de côté.

Or, en Wallonie, les gestionnaires fixent librement le prix initial de l'hébergement. Encadrer les hausses suivantes ne garantit donc pas un prix de départ abordable. Votre Gouvernement prévoit, en outre, de neutraliser trois indexations de 2 % de certains financements des maisons de repos en 2027, 2028 et 2029. Les établissements devront pourtant continuer à payer le personnel, le chauffage et l'alimentation. J'ai travaillé auprès des aînés. Je sais ce que représente une vie de travail et de sacrifices. Ils méritent de vieillir dignement et non pas de vider leurs économies pour se loger.

Disposez-vous de chiffres sur les résidents dont les revenus ne couvrent pas le coût de séjour ? Où est la proposition de l'AViQ visant à encadrer les prix initiaux ? Quelles mesures régionales prendrez-vous pour rendre les maisons de repos accessibles aux personnes à faibles revenus ? Comment empêcherez-vous que les économies budgétaires se répercutent sur les factures des résidents, la qualité des soins et les conditions de travail ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le débat que nous avons aujourd'hui est légitime puisqu'il touche un secteur essentiel à nos aînés, à leurs familles et aux milliers de professionnels qui les accompagnent au quotidien. Clarifions bien les choses : il ne s'agit pas de coupes, de diminutions des moyens ou encore d'économies qui seraient faites sur le dos de nos aînés. Ce n'est pas la réalité de la décision prise. Le Gouvernement a décidé de neutraliser deux points d'indexation pendant trois exercices. Il s'agit donc d'une moindre progression des financements. Il est important de le repréciser au vu des raccourcis qui ont encore été faits aujourd'hui. L'indexation liée au dépassement de l'indice pivot attendu en novembre 2026 est bien maintenue. L'indexation normale reprendra à partir de 2030.

Cela dit, ce n'est pas une décision anodine. D'ailleurs, personne ne le prétend. Cependant, il faut replacer cet effort dans son contexte. Les moyens publics consacrés chaque année aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins restent considérables. Nous parlons donc d'un secteur qui demeure massivement soutenu par la collectivité et qui continuera de l'être. Cette contribution s'inscrit dans un effort beaucoup plus large visant à rétablir progressivement les finances wallonnes. Pour les Engagés, garantir durablement notre modèle social nécessite aussi d'en assurer la soutenabilité financière. Faire croire que la protection sociale peut durablement être financée par davantage de dettes ne protège ni nos aînés d'aujourd'hui ni ceux de demain.

Cela étant dit, plusieurs lignes rouges doivent être rappelées. La première concerne le personnel. M. le Ministre a été très clair à ce sujet. Les salaires des travailleurs continuent à suivre les mécanismes d'indexation applicables. Le Gouvernement wallon ne décide pas de supprimer des postes dans les maisons de repos. Il ne réduit pas les normes d'encadrement et ne bloque pas l'indexation des salaires.

La deuxième ligne rouge concerne l'accessibilité financière pour les résidents. Les chiffres cités dans les débats doivent être présentés pour ce qu'ils sont : des projections fondées sur l'hypothèse d'une répercussion totale de l'effort budgétaire sur les résidents. Or, ce n'est ni une décision du Gouvernement wallon ni une conséquence automatique de la mesure. N'oublions pas que la Wallonie présente les prix moyens les plus bas du pays et qu'elle est la seule Région à encadrer les demandes de hausse, hors indexation, à maximum 5 % par an.

L'AViQ a récemment transmis diverses propositions. Le travail annoncé prévoit notamment d'encadrer le premier prix actuellement fixé librement par le gestionnaire, de suivre la situation financière des établissements et d'imposer un plan comptable normalisé afin d'améliorer la comparabilité des données et de vérifier l'affectation des moyens publics aux soins des résidents.

Ce dernier élément nous paraît particulièrement important. Lorsque la collectivité investit des moyens

considérables dans un secteur, elle est parfaitement légitime à demander de la transparence sur leur utilisation. Cette connaissance plus fine permettra d'ailleurs demain de mieux identifier les établissements réellement fragiles et d'éviter de raisonner comme si toutes les maisons de repos connaissaient exactement la même situation financière.

Le troisième point touche à la qualité. Une maison de repos n'est pas simplement un endroit où l'on reçoit des soins. C'est un lieu de vie et de multiples facteurs font partie de la qualité de l'accompagnement. Là encore, il existe des mécanismes de contrôle. Je pense notamment au processus d'inspection de l'AViQ, où la surveillance reste constante.

Dans votre réponse du 14 octobre, vous annonciez une réunion avec l'ensemble des fédérations. Pourriez-vous nous indiquer les travaux qui suivront cette rencontre ?

M. le Président. – La parole est à M. Palermo qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre, abordons ce débat avec deux exigences : la responsabilité dans la gestion des finances publiques et la responsabilité à l'égard de nos aînés. C'est assez important que pour le signaler. Pour notre groupe, ces deux exigences ne s'opposent pas, mais doivent se renforcer. Et pour cause, même si le ministre-président, sorti du conclave budgétaire, nous signalait qu'il fallait une trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre à l'horizon 2029, le Gouvernement a essayé de tout faire pour maintenir le maximum de possibilités pour prêter main-forte et être là auprès de nos aînés. La preuve, c'est 2 % sur trois ans et 150 millions d'euros. Ne pas expliquer cela aux familles et à l'ensemble des gens qui travaillent, ce serait ne pas être honnête vis-à-vis de toutes ces personnes.

À cet égard, le message de FEMARBEL, avec Santhea et UNESSA, mérite une réponse précise. Ces fédérations ne refusent pas, par principe, de contribuer à l'effort collectif. Elles demandent que les conséquences des décisions soient évaluées et discutées avec elles. C'est la moindre des choses et c'est normal. C'est une position que nous devons entendre, comprendre et respecter.

La préoccupation centrale de FEMARBEL est compréhensible : les établissements restent tenus de respecter leurs obligations de fonctionnement et d'encadrement, que l'on sait extrêmement nombreuses et trop lourdes, tandis que les salaires continueraient à être indexés et que le prix de l'hébergement resterait soumis aux règles en vigueur. Ils ne disposent donc pas d'une liberté illimitée pour adapter leurs dépenses ou leurs recettes.

Pouvez-vous préciser le périmètre et la trajectoire de la mesure ainsi que le chiffrage retenu par le Gouvernement pour chacune des trois années ? Il importe de distinguer la durée de la neutralisation de l'indexation et ses éventuels effets persistants sur base de financement, ce qui, nous n'en doutons pas, a fait partie de votre analyse. Les fédérations soulignent que les montants non indexés une année ne seraient pas récupérés l'année suivante.

Quelle concertation comptez-vous organiser avec FEMARBEL, Santhea et UNESSA, voire avec la Fédération des CPAS, pour examiner les effets de la mesure sur les différents types d'établissements ? Le périmètre pourrait être, sans être exhaustif, un suivi partagé portant sur leur situation financière, l'emploi, la qualité de l'accompagnement et l'évolution des prix de l'hébergement. L'objectif doit être de repérer les difficultés avant qu'elles ne deviennent des ruptures de prise en charge.

Comment articulez-vous cette trajectoire avec le chantier tant attendu des révisions des normes tant architecturales que l'encadrement ? Les fédérations elles-mêmes identifient ce chantier comme une piste de travail. Il faut examiner ce qui peut être simplifié et ce qui mobilise inutilement les ressources, sans confondre la simplification administrative, dans un esprit d'ouverture quant aux garanties de qualité ou de sécurité.

J'ajoute que le monde change et évolue. Les besoins des aînés d'il y a 25 ou 30 ans ne sont plus les besoins d'aujourd'hui et encore moins ceux de demain. On vit de plus en plus âgés et en bonne santé. Il faudra penser à faire évoluer le service aux aînés, que ce soit à domicile ou au niveau des maisons de repos.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cette interpellation, cette réflexion et ces critiques par rapport aux orientations arrêtées à l'issue du conclave budgétaire.

Je vous rappelle que, lorsqu'on parle de maisons de repos et maisons de repos et de soins, on ne parle pas d'une structure uniforme, mais de trois types de structures. Même si les normes sont identiques, le cadre budgétaire, lui, est tout à fait différent d'une structure à l'autre.

Je vous rappelle aussi que les maisons de repos sont financées essentiellement par les forfaits de l'AViQ, les contributions de la Région wallonne – au niveau des bâtiments et autres – et le financement de l'INAMI, c'est-à-dire de notre sécurité sociale. C'est un équilibre entre ces trois sources de financement qui fait fonctionner les structures, mis à part la contribution des aînés au niveau du fonctionnement de la structure.

Nous pouvons être fiers de notre mécanisme d'encadrement et de régulation des prix en maison de repos. Ce mécanisme n'est pas du tout remis en cause, avec une augmentation d'un maximum de 5 %, qui doit toutefois être justifiée et qui doit être validée en amont par les autorités.

Notre mesure ne veut pas du tout dévaloriser le personnel. La valorisation du personnel a déjà commencé avec différents mécanismes, dont l'IFIC, mais on veut continuer cette valorisation. Comme M. Palermo l'a dit, on doit arriver rapidement en gouvernement avec la révision des normes, la révision de l'annexe et la simplification administrative tant attendue par le secteur, ce qui permettra – ce n'est pas une question d'économie – peut-être une rationalisation des coûts de fonctionnement.

Dans les choix budgétaires qui ont été faits par le Gouvernement, je vous rappelle que l'idée de départ du conclave était un gel de l'indexation de l'ensemble des secteurs.

Au niveau de mes compétences, nous avons pu complètement préserver le secteur du handicap. Nous avons pu préserver toute une série de sous-secteurs au niveau de l'action sociale et de la santé, et ce choix a été fait de geler l'indexation de 2 % sur trois ans au niveau des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, proportionnellement à d'autres choix.

Cependant, je vous rappelle que tout cela n'a pas encore été soumis au Parlement wallon dans le cadre de l'examen du budget. Dès lors, je vous renvoie à la présentation du ministre-président. À ce stade, c'est la seule présentation qui documente et qui clarifie les chiffres et les choix du conclave budgétaire. Pour rappel, fin novembre ou début décembre, nous aurons l'examen budgétaire en commission et la présentation devant le Parlement par la suite.

Toutes ces orientations budgétaires vont être précisées dans les documents budgétaires qui seront prochainement présentés au Parlement, notamment au programme 17.093, au domaine fonctionnel 016 relatif à la dotation à l'AViQ pour la gestion de ses missions paritaires.

Vous serez sans doute être très fâchés d'ici trois minutes, mais il est prématuré d'anticiper leurs modalités définitives de mise en œuvre et d'en tirer des conclusions générales à ce stade quant à leurs conséquences pour les établissements, les résidents et le personnel.

Je veux, en outre, mettre en exergue deux éléments qui ont été rappelés par certains d'entre vous.

D'une part, une évolution du financement public ne peut être assimilée automatiquement à une augmentation du coût supporté par les résidents. Il y a des maisons de repos qui se portent très bien financièrement et d'autres où c'est plus compliqué. L'idée, c'est d'avoir une réflexion fédération par fédération sur la manière de supporter les coûts au niveau du fonctionnement de la structure.

D'autre part, les maisons de repos n'ont pas contribué à la réflexion en amont, comme cela a été fait dans différentes branches au niveau de l'AViQ, pour trouver des solutions à l'effort budgétaire structurel de l'AViQ. Il est vrai qu'on les a rencontrées en amont. Depuis lors, elles arrivent avec toute une série d'autres propositions pour faire des économies structurelles, qui pourraient éventuellement compenser le fait de ne pas toucher à l'indexation. Quoi qu'il en soit, elles arrivent avec des solutions un peu tardivement. C'est un secteur qui n'a pas bougé, alors qu'on lui a demandé de faire des propositions, comme les autres secteurs l'ont fait. Malheureusement, il est arrivé un peu tard.

Les orientations budgétaires annoncées ne modifient pas, en tant que telles, les normes et les obligations réglementaires auxquelles les établissements sont soumis, notamment en matière d'augmentation du prix d'hébergement pour les résidents ainsi que celles relatives à l'agrément et à l'encadrement.

J'ai rencontré à mon cabinet les fédérations représentatives du secteur des maisons de repos le 19 octobre dernier, deux ou trois jours après la conférence de presse de la synthèse du conclave. Nous avons un autre rendez-vous à la mi-novembre pour qu'elles nous fassent de vraies propositions structurelles et des propositions d'efforts budgétaires dans leur fonctionnement, sans conséquence sur les résidents et qui pourraient partiellement compenser le gel de l'indexation des 2 %.

Pour ma part, je suis prêt, le cas échéant, à retourner à l'ajustement budgétaire 2027, dans quelques mois, pour faire ces nouvelles propositions, pour autant que l'on retrouve et que l'on maintienne notre trajectoire budgétaire.

Comme convenu, lors de cet échange, le dialogue se poursuit autour de modalités concrètes de mise en œuvre de la mesure, voire de mesures autres pour compenser, et des leviers permettant d'en maîtriser au mieux les conséquences.

Nous avons un rendez-vous avec les syndicats lundi prochain au cabinet puisque, outre les fédérations, les syndicats nous ont écrit en parallèle pour avoir une réflexion et une analyse propre avec nous.

L'évaluation des conséquences de la mesure doit précisément s'inscrire dans l'examen de ses modalités concrètes de mise en œuvre et devra donc tenir compte de la diversité des situations des établissements.

Il faut arrêter de dire que le secteur est uniforme et que la problématique est la même pour l'ensemble des établissements. Une fois pour toutes, c'est faux. Les

établissements fonctionnent différemment. Des établissements sont – et je vais vous choquer – de véritables machines à sous et d'autres sont en plus grande difficulté. Arrêtons de voir une situation homogène et comprenons la diversité des situations des établissements.

Je resterai donc particulièrement attentif à ces conséquences, tant pour les établissements que pour les résidents, et ce, dans le respect du processus budgétaire et parlementaire.

Enfin, s'agissant spécifiquement des personnes accueillies en maison de repos et en maison de repos et de soins au regard de la garantie autonomie, Madame Roberty, j'aurais dû commencer par cela rien que pour vous énerver, simplement pour vous montrer qu'il y a une cohérence. Faire des efforts budgétaires, ce n'est jamais gai. Cette situation est la plus compliquée pour moi eu égard à l'ensemble des efforts budgétaires que j'ai dû faire dans mes compétences.

Quoi qu'il en soit, cette garantie autonomie – même si vous l'appelez « taxe autonomie », ce qui va me poursuivre, je pense, jusqu'à la fin de la législature – s'inscrit dans une vision à 15 ans ou 20 ans, dans le bien-vieillir et dans le développement de cette garantie. Il s'agit :

- d'augmenter l'offre de services à domicile ;
- de renforcer les SAFA ;
- de renforcer l'aide à domicile ;
- de faire bénéficier de ces garanties autonomie les résidents qui seront en institution. Il n'y a pas de raison qu'ils perdent le bénéfice de leur garantie ; alors qu'ils auront une perte d'autonomie.

Le tout à domicile n'est pas la solution, même si, en 2026, il est temps de faire le basculement ambulatoire. Dans la réforme hospitalière, on va également favoriser ce basculement ambulatoire des personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie. Garder l'institutionnel de type MR-MRS n'est plus possible budgétairement. On n'a pas 1 milliard d'euros à débourser chaque année pour financer les 1 000 ou les 1 500 places qu'il nous faut en plus en maison de repos. Il nous faut développer des structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos : les logements intergénérationnels ou d'autres types de copropriété ou de colocation, avec des services à domicile.

Madame Roberty, même si vous n'êtes pas convaincue, je suis persuadé que la garantie autonomie – on le voit dans d'autres pays européens – est une partie de la solution. Je n'ai pas dit que c'était toute la solution parce que – c'est également un enjeu au niveau fédéral – le coût du vieillissement est de plus en plus important et les gens, a priori, veulent rester chez eux, pour autant qu'ils aient des services à domicile ou, en tout cas ; un soutien à domicile de qualité.

Le résidentiel est une forme d'accompagnement important sur lequel il faut continuer à investir. On ne peut pas y investir autant qu'antérieurement, mais il doit répondre à des besoins spécifiques et à des choix de vie différents.

Je voudrais, par ailleurs, vous rappeler l'importance du plan Papy-boom pour les infrastructures. Sa révision se fera dans les semaines qui viennent. Certains projets coûtent plus cher et certains projets ont été abandonnés. Dès lors, il y a une révision vers de nouvelles structures.

Au niveau climatique, puisque la ministre Neven doit présenter d'ici 15 jours au Gouvernement wallon son futur plan d'adaptation climatique avant la COP, nous avons l'ambition de dégager une enveloppe pour les maisons de repos et les maisons de repos et de soins afin, notamment, de les aider à faire face aux conséquences des fortes chaleurs, climatiser les salles de bain et végétaliser. Dans ce plan d'adaptation, on attend une enveloppe spécifiquement pour les maisons de repos et les maisons de repos et de soins sur la dimension climatique en vue de trouver des solutions par rapport à ce que l'on a vécu.

Madame Roberty, je ne peux pas vous préciser les modalités exactes de mise en œuvre de la neutralisation. Au niveau des investissements, rien ne change.ne va strictement pas changer. Au niveau des investissements numériques, rien ne change non plus. Ce sont des projets complémentaires, et l'on ne va pas du tout y toucher.

Par rapport aux locaux et aux équipements, comme je l'ai souligné, on a l'ambition de dégager des enveloppes supplémentaires. Je reviendrai vers vous une fois que l'on saura exactement, au sein du Gouvernement, comment sera réparti l'argent du plan d'adaptation.

En 2030, si l'on garde le saut d'index de 2 %, comme c'est prévu, et que je viens défendre des budgets, on repartira évidemment du financement de ce moment-là. On ne va pas rééquilibrer ou réajuster les choses, car ce n'est pas possible sur un plan financier.

Nous avons prévu des garanties pour que cette mesure ne se traduise ni par une hausse des coûts à charge des résidents – c'est le travail que l'on est en train de faire avec les fédérations – ni par une dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail – c'est tout le travail sur les normes que je dois présenter au Gouvernement et au Parlement.

Quant à l'impact sur les établissements, il faudra trouver des solutions – puisque ce sont de vraies économies – à travers toute une série de modalités de fonctionnement, sans toucher potentiellement aux prix initiaux. On aura cette réflexion avec les fédérations, l'idée étant évidemment que l'on trouve des solutions.

Par contre, je suis désolé, mais vous devez aussi ouvrir le débat à d'autres structures que les maisons de repos. Le vieillissement nécessite que nous ayons une vision globale de la société. Si l'on investit moins dans les maisons de repos d'un côté, cela me permet d'avoir de l'argent pour la garantie autonomie, d'avoir 15, 20 ou 30 millions d'ici 2027, 2028 et 2029, de développer beaucoup plus de services à domicile, de trouver des solutions pour les SAFA, qui sont en grande souffrance par rapport aux heures de contingentement et au kilométrage, et de développer un environnement de financement pour les aidants proches à travers la garantie autonomie.

Si l'on développe la garantie autonomie, il faut aller chercher de l'argent ailleurs. C'est le choix qui a été fait, même si ce n'est pas gai de faire des économies dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins. Rassurez-vous, ce n'est pas que l'on va trouver des solutions, mais on va essayer que cette mesure soit la moins douloureuse possible pour les structures.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce qui me dérange profondément dans cette décision et dans vos réponses, c'est le décalage entre la logique budgétaire du Gouvernement et la réalité que vivent aujourd'hui les maisons de repos. Vous nous renvoyez à la lecture et à l'analyse du budget – c'est dans un mois –, en nous disant qu'il est prématuré d'anticiper les questions et d'en tirer des conclusions générales. Il ne faut pas faire semblant et il ne faut pas se mettre la tête dans le sable. Il ne faut pas essayer de nous faire miroiter que cela pourrait changer d'ici là. En tout cas, je ne crois pas au Père Noël. On sait ce qui va être sur la table et l'on sait ce qui sera voté. Je vous le rappellerai le jour du budget, comme je le rappellerai à notre collègue des Engagés.

Tout le monde est d'accord – et Mme Aït Alouha l'a bien précisé – avec le fait que l'on ne peut pas mettre toutes les maisons de repos dans le même sac. On ne l'a jamais fait. Aucun de nous, autour de la table, ne l'a fait. Quelque part, nous venons tous du secteur. Il y en a qui font d'énormes bénéfices, mais il y en a aussi qui sont sur la corde et pour lesquelles c'est ultra compliqué en fin de mois. Il y en a beaucoup pour qui c'est compliqué au niveau des maisons de repos.

Rien de ce que vous m'avez dit aujourd'hui ne me rassure. Vous avez oublié une règle mathématique : quand on fait le plus et le moins, cela fera toujours moins. Quand vous parlez de 12 millions d'économies en 2027 puis de 25 millions et encore 25 millions, à la fin, cela fait beaucoup de millions. Avec Mme Jacqmin, vous me dites que l'on ne va pas toucher au personnel, mais, si l'on ne touche pas au personnel, si l'on ne touche pas au plan d'investissement pour la résilience de nos bâtiments, si l'on continue d'indexer le personnel et d'engager du personnel, qui va payer ? Quand on additionne tous ces millions en moins, il y a toujours quelqu'un qui va payer. J'ai bien peur que ce soient les personnes qui vivent dans les maisons de repos. Si ce n'est pas elles, ce seront quand même leurs familles. Mathématiquement, quelqu'un va payer. Si personne ne paie, alors, ce sera le règne de la débrouille pour pas mal de maisons de repos.

Vous nous dites avoir concerté. J'ai entendu : « Ils sont venus avec des propositions, mais trop tard ». C'est une blague ! Ils sont arrivés avec des propositions, et certainement pas trop tard, mais il fallait faire des économies. Malheureusement, vous payez beaucoup d'économies au niveau du Gouvernement.

Vous savez à quel point on est souvent d'accord avec vous et que l'on vous soutient avec le groupe socialiste. On est toujours constructifs avec vous, mais, là, j'ai l'impression que l'on vous a chargé d'une mission et que vous tracez au niveau des maisons de repos, arguant du vieillissement de la population. Néanmoins, les maisons de repos sont aujourd'hui dans la difficulté ou, en tout cas, plusieurs d'entre elles.

En ce qui concerne le maintien à domicile, ils ont besoin aujourd'hui – pas dans deux ou trois ans – que l'on augmente les heures de contingent. Ils ont besoin que l'on revalorise le travail des aides familiales et des aides-ménagères pour permettre un nouveau recrutement à la suite. On doit les soutenir au niveau du recrutement, du carburant et des heures de contingent. C'est maintenant et non pas dans deux ans !

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de votre conclave budgétaire, vous avez dit que tout le monde devait faire des efforts. Que signifie « tout le monde » ? Les soignants et les résidents ?

(Réaction de M. le Ministre Coppieters)

Les actionnaires aussi, je suis d'accord avec vous, mais ce ne sont pas eux qui amènent la richesse. Les soignants, les aides familiales, les caissières et les aides-ménagères, soit ceux et celles qui amènent la richesse dans ce pays, sauf les actionnaires.

Alors, pourquoi pas les ministres et les députés ? Ce sont toujours les mêmes qui doivent se serrer la ceinture. Ici, ce sont les aînés, mais avez-vous pensé que certains n'arrivent même pas à payer leur maison de repos ? Pourtant, ces hommes et ces femmes ont travaillé toute une vie et ont créé la richesse de ce pays. Vous rendez-vous compte de vos mesures ? Avec un salaire de ministre, on peut payer plusieurs places en maison de repos, mais les aînés, à l'heure actuelle, n'arrivent même pas à payer un seul loyer. Pendant ce temps, on a vu les trois Daltons, ces anciens ministres, s'accrocher à leurs pensions et à leurs privilèges comme des moules sur un rocher. Qui risque de payer la

facture ? Encore une fois, les résidents, les familles et le personnel, qui est déjà à bout.

Vous venez de dire que vous ne choisissez pas l'indexation des salaires, mais je rêve ! Devrait-on vous remercier ou vous applaudir ? Ces personnes, ces aides-soignantes et ces infirmières, font un métier pénible toute la journée, et ce, jusqu'à 67 ans, et il faudrait encore vous applaudir ? Il ne faut pas rêver ! Vous appelez cela du courage de s'attaquer aux aînés, à nos papys et à nos mamies ? Je n'appelle pas cela du courage, mais de la lâcheté politique.

Je vais vous donner un exemple. Quand on lit dans les faits divers qu'une personne âgée a été agressée pour lui voler son sac, on trouve cela honteux et scandaleux. Or, quand votre Gouvernement prend des mesures qui risquent d'appauvrir nos aînés, vous appelez cela des économies budgétaires. Sur la forme, c'est différent, mais, sur le fond, c'est pareil. C'est dans les poches de nos aînés que vous allez chercher l'argent et c'est tout aussi scandaleux. Nos aînés ont cotisé, travaillé et méritent de finir leur vie dignement, pas de devoir tendre la main à leurs enfants ou au CPAS pour payer leur maison de repos.

Le vrai courage serait d'aller chercher l'argent là où il est – chez les multinationales, chez les riches et les ultrariches, chez les actionnaires – et non pas de faire les poches de ceux qui n'ont déjà plus rien. Pouvez-vous nous garantir que vos économies ne coûteront pas un kopeck de plus à nos aînés et ne dégraderont pas les conditions de travail du personnel ? J'en doute.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, je vous ai écouté attentivement, mais, le problème, c'est que l'on n'a pas de balises. Il y a des projets de discussion, mais vous annoncez une mesure avant d'avoir ces balises. C'est un gros problème. Tout le monde fait des efforts. Pour moi aussi, les actionnaires doivent faire un effort. S'il n'y a pas ces balises, vous mettez tout le monde en danger.

Madame Jacqmin, je suis d'accord avec vous sur le fait que l'on a accordé beaucoup de subsides à ces multinationales qui n'ont fait aucun effort. On a enlevé les normes de fonctionnement. Aujourd'hui, dans les maisons de repos, il n'y a donc que les normes financées par la Région wallonne.

Quand vous dites que vous allez voir les représentants des groupes commerciaux et que vous allez discuter pour trouver des solutions, à quel niveau ? Même s'ils souhaitent licencier, il n'y a pas le personnel. Le personnel qui reste aujourd'hui dans les grands groupes commerciaux est financé par la Région wallonne. S'ils devaient toucher à ce personnel, ils devraient d'abord licencier tous les Maribel. Ce n'est pas possible. Cette solution ne signifie pas qu'ils veulent faire une faveur. C'est plutôt qu'ils ne pourront pas le faire parce qu'ils sont bloqués à ce niveau.

Que reste-t-il ? Le résident. Je ne suis pas d'accord de voir l'augmentation du prix du loyer ou de tous les services fournis aux résidents. Vous devez faire un effort à ce niveau. Je vous demande de provoquer cette réunion. Quand vous payez un loyer de maison de repos de 2 millions d'euros ou plus de 1 million d'euros, il y a un problème. C'est la seule option que vous avez : allez diminuer les loyers, ce qui compensera ce jet de 2 %. Il ne faut pas toucher aux résidents et aux travailleurs. De toute façon, au niveau des travailleurs, il n'y aura pas de marge.

Je suis encore étonnée que vous reveniez avec les normes que vous allez réviser. Au moins, n'aggravez pas la solution. Je suis bien d'accord avec le fait que, si l'on donne de l'argent à des multinationales, le service doit aller avec. Ce n'est pas normal que la Région wallonne doive tout le temps tout payer. Si l'on donne de l'argent, on veut un service adéquat et que le patron donne, lui aussi, de l'argent.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas du tout rassurant. Si nous réagissons tous de cette manière, c'est parce que la situation actuelle dans les maisons de repos n'est pas satisfaisante. Je ne viens pas du secteur, mais je le fréquente beaucoup. On attend de vous que cela se passe autrement. Cela ne s'appelle pas vieillir dignement, en ce compris dans des maisons de repos qui font de plantureux bénéfices, comme l'a expliqué, entre autres, Mme Aït Alouha. Il faut faire quelque chose.

On a l'impression que la décision du conclave est tombée comme cela ! On aura les -2 % et, ensuite, comme vous le dites vous-même, on verra bien ce qui va aboutir. J'imagine que votre cabinet travaille pour trouver une solution et savoir comment équilibrer cela. Cependant, cela fait froid dans le dos. On reviendra et l'on y est d'ailleurs bien obligés puisqu'on n'a pas d'autres éléments.

Visiblement, les consultations ne se sont pas très bien passées. Vous avez été honnête lorsque vous avez dit que, au départ, vous n'avez pas eu satisfaction avec les premières propositions qui ont été faites. On va pousser plus loin et l'on verra avec les syndicats.

Néanmoins, il s'agit de prendre des décisions importantes sur quelque chose qui concerne l'avenir de tout un chacun. Comment va-t-on vieillir dignement ? Cela touche à des valeurs humaines de base et cela fait peur. Vous revenez souvent sur la réflexion concernant l'adaptation et les systèmes intermédiaires. Je suis passionnée par cela, tout comme les résidences-services. Je suis déjà venue quelques fois vers vous pour dire qu'il faut changer aussi l'habitat. En effet, plus de 300 000 logements sont aujourd'hui mal occupés. Si

vous voulez ouvrir un groupe de réflexion, je suis preneuse.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty. La première, motivée, est déposée par Mme Roberty, M. Lefèbvre et Mme Dejardin (Doc. 745 (2026-2027) N° 1), la deuxième, motivée, par Mme Aït Alouha (Doc. 747 (2026-2027) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme Jacqmin et M. Palermo (Doc. 748 (2026-2027) N° 1).

Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Ammi. La première, motivée, est déposée par Mme Ammi (Doc. 746 (2026-2027) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Jacqmin et M. Palermo (Doc. 748 (2026-2027) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'absence de concrétisation des promesses de M. le Ministre en matière de sans-abrisme lors du conclave budgétaire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'absence de concrétisation des promesses de M. le Ministre en matière de sans-abrisme lors du conclave budgétaire ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, depuis 2024, vous annoncez vouloir apporter une réponse pérenne et structurelle aux difficultés rencontrées par les acteurs de la lutte contre le sans-abrisme. Pourtant, de conclave en conclave, les maisons d'accueil, les abris de nuit et les relais sociaux attendent les moyens nécessaires pour remplir leurs missions et n'ont aucune réponse.

Le conclave budgétaire du 12 octobre n'a, une nouvelle fois, annoncé aucun financement complémentaire pour accompagner la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire et renforcer structurellement ces dispositifs essentiels. Les auditions du secteur l'ont largement démontré.

Avez-vous défendu, lors de ce conclave, l'octroi de moyens supplémentaires pour lutter contre le sans-abrisme et assurer la mise en œuvre des décrets adoptés depuis 2024 ? Si oui, pourquoi ces moyens ne se traduisent-ils par aucune annonce budgétaire ? Sinon, comment justifiez-vous ce renoncement au regard de vos engagements répétés envers le secteur et de la Stratégie wallonne de lutte contre le sans-abrisme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la lutte contre le sans-abrisme demeure bien une priorité de l'action du Gouvernement wallon en matière de solidarité. Je ne partage donc pas l'idée selon laquelle l'absence d'annonce d'un financement complémentaire à l'issue du conclave budgétaire traduirait un renoncement aux engagements pris envers le secteur.

Depuis le début de la législature, plusieurs décisions concrètes ont permis de renforcer les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans abri, et ce, dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle. Ces efforts concernent notamment les maisons d'accueil, les abris de nuit, les relais sociaux, ainsi que les dispositifs Housing First et Housing Led.

Dans le cadre des travaux budgétaires pour 2027, ma priorité a précisément été de préserver les moyens consacrés à ces politiques et d'assurer la continuité des dispositifs existants. À cet égard, il importe de distinguer l'absence de moyens complémentaires d'une diminution de moyens. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, le maintien des moyens consacrés à ces dispositifs constitue en lui-même un choix politique très clair en faveur de la lutte contre le sans-abrisme.

Cette orientation s'inscrit dans la continuité de celle communiquée aux fédérations dès le mois d'août. Mon cabinet avait alors indiqué sa volonté de maintenir, jusqu'à la fin de la législature, les moyens consacrés au renforcement des secteurs concernés, tout en rappelant que leur évolution annuelle devait nécessairement s'inscrire dans le cadre des exercices budgétaires successifs.

Je rappelle que nous parlons aujourd'hui du projet de budget 2027. Le projet de décret budgétaire doit encore être examiné et voté par le Parlement wallon. Je ne manquerai pas de répondre à vos interrogations lorsque le budget sera discuté en commission et que l'on sera devant les chiffres, qui ont été clairement maintenus.

Au-delà de la seule question budgétaire, le Gouvernement poursuit par ailleurs la mise en œuvre de la Stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme. Celle-ci appelle une approche plus structurelle qui ne se limite pas à la réponse à l'urgence, mais vise à articuler prévention, accueil, hébergement, accompagnement et accès durable au logement.